

Communiqué de Presse

10 juin 2016

Ed Goedert et Benji Kontz reconduisent leurs mandats à l'ADAL

L'Assemblée générale du 8 juin dernier a confirmé MM. Ed Goedert et Benji Kontz aux postes respectifs de président et de vice-président de l'Association des Distributeurs Automobiles Luxembourgeois (ADAL).

Agé de 64 ans, **Ed Goedert** a été administrateur délégué d'Autopolis S.A. pendant plus de 20 ans. Depuis 2014, il occupe le poste de Président d'honneur et d'administrateur au sein de son groupe. Ed Goedert est également délégué de l'ADAL auprès de plusieurs organisations liées à l'automobile.

Titulaire d'une maîtrise en droit et âgé de 35 ans, **Benji Kontz** est administrateur délégué du groupe Arnold Kontz depuis 2005 et membre du Conseil d'administration de l'ADAL depuis 2008.

Michel Braquet, Président de l'ADAL de 2010 à 2014 s'est vu conféré le titre de Président d'honneur en raison de ses mérites pour l'association et sa cause. L'Assemblée a également accueilli en son sein deux nouveaux membres, la société Autopolis Scancar S.A. et Bilia Luxembourg s.à.r.l. avec Marc Devillet et Alex Stoffels comme représentants respectifs.

Sous l'autorité du Conseil d'administration, la gestion journalière de l'ADAL est assurée par un Comité exécutif qui se compose de MM. Ed Goedert, Robert Haas, Benji Kontz et Mme Carole Paris, et Alain Petry, conseiller **clc** de l'ADAL.

Membres du Conseil d'administration: Benjamin Bauquin, Yves Binsfeld, Michel Braquet, Roby Cruciani, Marc Devillet, Ed Goedert, Antoine Graas, Robert Haas, Benjamin Kontz, Tom Kontz, Michel Louro, Frédéric Maillard, Carole Paris, Jean-Louis Rigaux, Patrick Schmit, Alex Stoffels, Christian Zwerg.

L'ADAL regroupe aujourd'hui 54 distributeurs et 4 importateurs d'automobiles qui entretiennent 85 points de vente au Luxembourg. Les membres de l'ADAL distribuent plus de 35 des principales marques automobiles et emploient environ 60% de la main d'œuvre du secteur. Ils assurent 70% des ventes de voitures neuves au Luxembourg. L'ADAL a pour mission de représenter et défendre les intérêts des entreprises de la distribution et du service après-vente automobile, utilitaires, ainsi que des activités accessoires.